



Le manoir de Châteaugal en 2022 - Façade ouest - Photo : Jean Guichoux

Un illustre chevalier du Poher, Jehan de Kermellec, seigneur de Châteaugal à Landeleau - 13..-1451

Jean Guichoux

Connu pour sa longue carrière de chambellan, Jehan de Kermellec fut surtout un officier et conseiller politique important au service du duc de Bretagne de 1412 à 1442, en pleine guerre de Cent Ans.

Après une carrière militaire où il se voit confier le commandement de différentes places fortes du duché de Bretagne, il est remarqué par le jeune duc Jean V (1389-1442) qui lui octroie le titre de chambellan. Homme de confiance du duc, il deviendra le premier capitaine de sa garde personnelle. Il commandera jusqu'à cent hommes d'armes, ce qui représente en fait des centaines de combattants. En 1420, lors du complot des Penthièvre, il est fait prisonnier avec le duc, partageant avec ce dernier cinq mois de captivité à Champtoceaux dans le Maine-et-Loire et dans diverses prisons de France.

À partir de cette date, il est présent à ses côtés en tant que conseiller et côtoie la haute noblesse bretonne lors des grands événements et prises de décisions politiques importantes concernant le duché. Fidèle parmi les fidèles, il ne reviendra à Landeleau qu'après le décès du duc en 1442. Déjà fort âgé, il y décèdera en 1451.

Son épouse, *Catherine de Langueouez, demoiselle fort sage et habile*, fait partie des proches de la duchesse Jeanne de France, en qualité de dame d'honneur.

Une carrière au service du Duc Jean V

Les documents signalant sa présence aux côtés du duc permettent de localiser les lieux qu'il a particulièrement fréquentés durant ses diverses fonctions. De 1421 à 1440, on le trouve principalement au château de l'Hermine à Vannes, résidence principale du duc Jean V. Ce château, construit vers 1380, est abandonné en 1460 lors du départ de l'administration ducale pour Nantes.

Régulièrement présent à Nantes, Rennes et Redon pour de courts séjours, il séjourne plus rarement à Quimper, Le Folgoët ou dans les principales villes fortifiées de la Bretagne ducale.

À la cour du roi de France, les chambellans sont des officiers ou des gentilshommes chargés du service de la chambre d'un roi ou d'un prince. Durant le règne de Jean V, duc de Bretagne, ces hommes - une vingtaine en permanence -, généralement des chevaliers nobles, occupent également d'autres fonctions, essentiellement militaires. Dans une centaine d'écrits conservés, Jehan de Kermellec est qualifié de capitaine, chambellan, conseiller, ambassadeur ou chambellan et conseiller, chambellan et maître d'hôtel. Il en est de même pour Pierre Eder, sieur de La Haye. Ces deux chevaliers, prisonniers des Penthièvre lors du complot de 1420, occuperont les mêmes fonctions durant leur très longue carrière au service du duc. Très proches de celui-ci et de ses enfants, ils seront présents à leurs événements privés et les accompagneront dans leurs ambassades officielles.

Les missions du seigneur de Châteaugal entre 1397 et 1419

Comme il est difficile de dissocier les différentes activités du seigneur de Châteaugal, un ordre chronologique de ses principales missions documentées a été retenu ici.

On ne connaît pas ses fonctions avant son entrée au service du duc. Cependant, Hervé Torchet, historien médiéviste, indique en 1385 un Jehan de Kermellec, baillif et procureur de Morlaix.

.././1397¹ : Serment de fidélité au duc par Jehan de Kermellec, Guillaume de Pestivien, Alain Gourmelin et Jehan Périou pour la capitainerie de Brest, confiée finalement à ce dernier.

.././1402² : Jehan de Kermellec, capitaine du château de l'Isle (à Marzan près de La Roche-Bernard).

Décembre 1405³ : Mandement à payer à Jehan de Kermellec la somme de 120 livres monnaie.

Décembre 1406⁴ : Pouvoir à Jehan de Kermellec, capitaine de Quimper-Corentin, à la place du sire de la Hunaudaye.

1 Source : Dom Lobineau

2 Source : Michael Jones

3 Source : René Blanchard, *Mandements de Jean V duc de Bretagne*.

4 Source : registre de la chancellerie, AD 44. *Mandements de Jean V duc de Bretagne*.

Janvier 1408⁵ : Mandement pour payer à Jehan de Kermellec la somme de 300 livres monnaie.

1412⁶ : Commandant avec Pierre Eder des 100 hommes de la garde du Duc. Accompagne le duc du Maine en France.

1413⁷ : Conseiller du duc.

8 juin 1417⁸ : Chambellan. Quittance signée Pierre de Kermellec.

Février 1419⁹ : Accompagne le duc à Rouen pour rencontrer le roi d'Angleterre. Le roi d'Angleterre accorde au duc, ainsi qu'à 500 hommes de son escorte, un sauf-conduit du 12 février au 1^{er} avril. On ne connaît pas exactement le but de la rencontre.

1420 Prisonnier en compagnie du Duc

Le 12 février 1420, le duc est invité par Olivier de Chatillon-Blois et sa mère, Marguerite de Clisson, au château de Champtoceaux sous le prétexte d'une grande fête en son honneur. Kermellec, envoyé en éclaireur pour organiser l'arrivée de la troupe ducale, est fait prisonnier en entrant dans le château par les enfants de Marguerite de Clisson. Dans le même temps, 250 soldats à la solde des frères Châtillon-Blois profitent d'un pont de bois à franchir pour séparer le duc de son escorte. Ce dernier est capturé avec son frère Richard et quelques nobles qui l'accompagnent. Le but de cet enlèvement est de le faire renoncer au duché de Bretagne et de reconnaître l'un des frères Châtillon-Blois comme duc. *Kermellec et Eder placés dans un endroit où l'on avait l'habitude de mettre les larrons* sont ferrés.

Apprenant l'enlèvement de son époux, Jeanne de France rallie ses partisans et

réussit à convaincre le parlement de Bretagne de la soutenir (23 février 1420). L'armée ducale, rapidement opérationnelle sous le commandement du vicomte Alain de Rohan (propriétaire entre autres de la seigneurie de Plouyé), s'empare une à une des forteresses des Penthièvre (Guingamp, Jugon, La Roche-Derrien, Châteaulin-sur-Trieux, Broons).

Menacé de mort par les frères Châtillon-Blois au cas où il prendrait Lamballe, le duc choisit Kermellec pour convaincre Rohan d'y renoncer. Trop tard, Lamballe tombe à son tour et Kermellec se reconstitue prisonnier auprès du duc.

En mai 1420, l'armée bretonne commence le siège de Champtoceaux où se trouvent Marguerite de Clisson et quelques prisonniers, dont Kermellec. Les frères Châtillon-Blois ont quitté la forteresse avant le siège et transféré le duc à Clisson. Kermellec et Eder sont placés dans la tour la plus exposée à l'artillerie bretonne pour dissuader les assaillants de la bombarder¹⁰.

Après deux mois de siège, Marguerite de Clisson négocie sa liberté contre l'ouverture de la forteresse et la libération du duc. Elle doit laisser en otage Guillaume, le plus jeune de ses fils. Il ne sera libéré que lorsque ses frères se présenteront devant le tribunal de Vannes pour être jugés. Réfugiés dans leurs propriétés de France, ils laisseront leur frère prisonnier pendant 28 années.

Tous les biens des Penthièvre en Bretagne sont confisqués. Les murailles de Lamballe sont détruites et la forteresse de Champtoceaux complètement rasée jusqu'aux fondations.

Les missions du seigneur de Châteaugal entre 1420 et 1441

25 septembre 1420¹¹ : Promesse de serment faite au duc de Bretagne par Jehan de Kermellec, paroissien de Landeleau, de garder fidèlement

5 Source : René Blanchard, *Mandements de Jean V duc de Bretagne*.

6 Source : Michael Jones

7 Source : René Blanchard, *Mandements de Jean V duc de Bretagne*.

8 Source : AD 35

9 Source : René Blanchard, *Mandements de Jean V duc de Bretagne*.

10 Source : Dom Morice

11 Source : AD 44 - Trésor des chartes-E137/5 Relation vassaux.

le château de l'Isle (à Marzan près de La Roche-Bernard).

8 octobre 1420¹² : « Mandat de paiement de 50 livres à notre bien aimé et fidèle chancelier et chambellan, messire Jehan de Kermellec, capitaine du Château de l'Isle, pour employer ou fait de la garde et dépenses de Guillaume de Blois, que nous faisons déténer audit château ». Pendant de nombreuses années Jehan de Kermellec sera chargé du prisonnier lors de ses changements de forteresse, comme en juillet 1428 où le duc le désigne pour mener ce dernier de Suscinio à Brest¹³.

8 mai 1421¹⁴ : Capitaine des 100 hommes d'armes accompagnant le duc lors du traité d'alliance de Sablé avec le dauphin de France.

25 juin 1422¹⁵ : Lettre du Duc faisant don à Jehan de Kermellec, seigneur de Châteaugal, des terres et seigneuries de Beffou (Loguiv-Plougras) et Belle-Isle (Belle-Isle-en-Terre), confisquées aux Penthièvre.

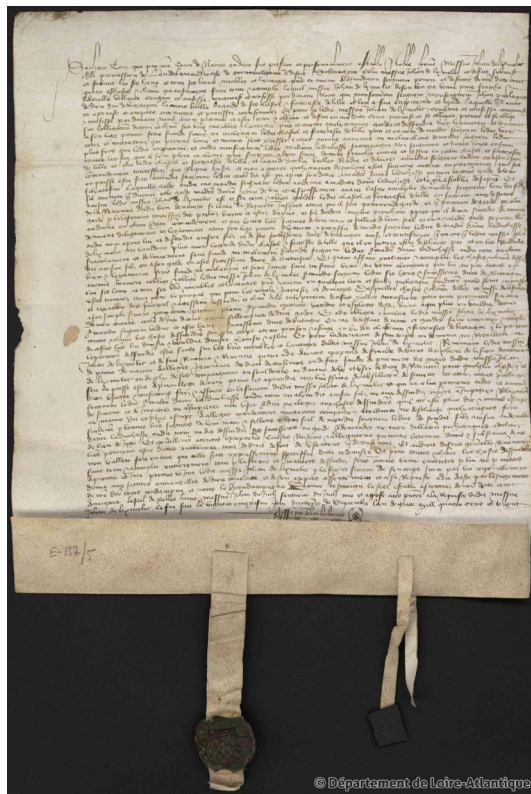
La famille de Penthièvre et ses complices, suite à la capture de Jean V en février 1420, virent leurs biens confisqués. Le duc, une fois délivré, devait récompenser les nobles ayant participé à sa libération, ceux qui avaient été blessés ou faits prisonniers. Les immenses seigneuries saisies servirent à gratifier ses partisans. Une partie des documents concernant les donations de ces terres entre 1420 et 1430 contiennent la même formule de justification des saisies : « comme par le cas de félonie et crime de lèse majesté que plusieurs qui voulaient tenir terre en notre duché ont commis comme fauteurs, séquestres, complices et adhérents de Olivier de Blois, naguère comte de Penthièvre et Charles son frère, en la trahison appencée [préméditée] qu'il a vers nous commise et faite par la prise de notre personne, en allant au convi dudit Olivier à Champtoceaux, les terres, rentes, revenus et héritages d'iceux offenseurs soient à nous acquises et confisquées ».

12 Source : René Blanchard, *Mandements de Jean V duc de Bretagne*.

13 Source : Compte de Jehan Droniou, trésorier de Bretagne, 1426-1428, BNF

14 Source : René Blanchard, *Mandements de Jean V duc de Bretagne*.

15 Source : AD 22 - E 1526.



© Département de Loire-Atlantique

Promesse de serment faite au duc de Bretagne par Jehan de Kermellec de garder fidèlement le château de l'Isle - Archives départementales de Loire-Atlantique

7 août 1422¹⁶ : Signe la lettre de partage du frère du Duc, Arthur de Bretagne.

Lettre d'apanage¹⁷ pour Arthur de Bretagne, fils du duc. Ce dernier lui alloue 3 000 livres de rente assise sur ses terres en Bretagne dont celles confisquées aux Penthièvre, plus 5 000 livres sur des terres hors de Bretagne.

13 novembre 1424¹⁸ : Accord donné par le duc au mariage de sa fille Isabeau de Bretagne avec Louis, duc d'Anjou. L'acte est signé au château de l'Herminie à Vannes, après la signature du futur époux à Angers. Celui-ci doit payer au duc 100 000 francs or. Pour garantie de paiement, il cède provisoirement la ville et le château de Loches au duc. Jehan de Kermellec, avec une troupe de soldats, se voit confier sa garde jusqu'à la clôture de la dette. Mais ce mariage

16 Source : René Blanchard, *Mandements de Jean V duc de Bretagne*.

17 Portion du domaine ducal accordé par Jean V à son fils

18 Source : René Blanchard, *Mandements de Jean V duc de Bretagne*.

ne se fera pas. Isabeau épousera le comte de Laval après la dissolution du traité de mariage fait par procuration le 13 juillet 1427.

Avant le mariage, Jehan de Kermellec a accompagné Richard et Arthur de Bretagne, frères du duc, envoyés en ambassade par le duc vers la reine de Sicile¹⁹ à Champocé-sur-Loire dans le Maine-et-Loire pour un arrangement touchant le mariage du roi de Sicile avec Isabeau de Bretagne, fille du duc.

1424²⁰ : Reçoit en cadeau du duc *4 millions de fer pour son Hostel* [Châteaugal probablement] *pour faire grilles et autres choses.*

17 avril 1425²¹ : Kermellec accompagne le duc de Bedford et le connétable de Richemond, son frère, à Amiens, pour signer un traité de paix avec la France. Il commande une armée de 150 lances (900 hommes), plus des archers en très grand nombre, avec Pierre Eder et Guillaume Lévêque. Ce traité est signé par les ducs de Bretagne, de Bourgogne et de Bedford. Le voyage durera environ un mois.

1426²² : Jehan de Kermellec est indemnisé pour être *allé dans le Goëlo sur les jacqueries qui se voulaient mettre sus.*

Novembre 1426²³ : Capitaine des gens d'armes du corps avec 12 hommes d'armes, accompagné de son frère, Pierre de Kermellec et de son gendre, Henri du Chastel, ses lieutenants.

3 décembre 1426²⁴ : Reçoit des étrennes du duc Jean V.

6 octobre 1427²⁵ : Lettre de Jean, duc de Bretagne, à messire Jehan de Kermellec, seigneur de Châteaugal, chevalier, chambellan du duc, qui

lui permet de faire élever des patibulaires²⁶ à trois piliers. Le 3 juillet 1535, Jehan du Chastel, seigneur de Châteaugal, obtiendra le droit à un quatrième pilier.

Septembre 1427²⁷ : Serment prêté par Jean V de respecter le traité de paix entre Français et Anglais, de ne pas prendre d'alliance contre le roi de France et de lui faire hommage en son royaume.

Ce serment sera également prêté par les grands chevaliers nobles du duché. Chacun recevra ou fera établir un document comportant le même libellé que celui du duc. Jehan de Kermellec signe son exemplaire en qualité de chevalier et seigneur de Châteaugal.

20 novembre 1427²⁸ : Octroi des foires de Saint-Herbot par *lettre de conception* du duc de Bretagne à Jehan de Kermellec.

1426-1428²⁹ : Jehan de Kermellec capitaine, Pierre de Kermellec lieutenant, Alain de Kermellec huissier de la chambre.

3 juillet 1428³⁰ : *Mandement à Jehan de Kermellec et à messire de Ploenc pour mener Guillaume de Blois de Suscinio à Brest.*

1^{er} octobre 1430³¹ : Participe au mariage de Guy XIV, comte de Laval, et Isabeau de Bretagne, fille du duc. Pour y assister, le duc lui offre un habit de cérémonie de 100 livres. *Payé à Pierre Eder, Jehan de Kermellec, Robert d'Espinay, Raoul du Bouschet, chevaliers et chambellans, 400 livres pour avoir chacun une robe de livrée.*

1412, 1421, 1424, 1425, 1426, 1429, 1430 : Années où divers actes qualifient Jehan de Kermellec de chambellan du duc.

19 Yolande d'Aragon, 1380-1442

20 Source : Michael Jones

21 Source : Dom Morice, *Traité d'alliance entre Jean V et le duc de Bedford, régent de France.*

22 Source : *Compte de Jehan Droniou, trésorier, trésorier de Bretagne, 1426-1428, BNF*

23 Source : *Compte de Jehan Droniou, trésorier de Bretagne, 1426-1428, BNF. Relevé par Hervé Torchet.*

24 Source : Michael Jones.

25 Source : *Inventaire des pièces de Châteaugal (série Z à la Bibliothèque de Châteauneuf-du-Faou et au CRBC de Brest).*

26 Patibulaire : sorte de potence composée de plusieurs colonnes de pierre surmontées généralement de traverses de bois où l'on exposait les cadavres des condamnés à mort après leur exécution.

27 Source : AN 75 (K 168/68)

28 Sources : AD 29 et presbytère de Landeleau (inventaire du mercredi 2 juin 1897 par Clet Berriet, recteur de Landeleau).

29 Source : Michael Jones.

30 Source : *Compte de Jehan Droniou, trésorier de Bretagne, 1426-1428, BNF.*

31 Source : *Comptes d'Auffray Guinot, receveur général de Bretagne.*

1431-1432³² : Pouancé et La Guerche.

Les seigneuries de La Guerche, en Ille-et-Vilaine et Pouancé, dans le Maine-et-Loire appartiennent à la famille d'Alençon. Pour une histoire de dot non payée à sa mère par le feu duc Jean IV, Jean d'Alençon prend en otage le chancelier de Bretagne et l'emprisonne à Pouancé en 1431. Jean V refuse de payer la dette de son père et assiège Pouancé avec une armée de Bretons et d'Anglais. Environ 6 000 hommes participeront au siège qui va durer cinq semaines. Craignant la perte de sa forteresse, d'Alençon libère l'otage et doit remettre la forteresse de La Guerche au duc.

Le premier février 1432, Jehan de Kermellec est envoyé à la Guerche pour en prendre la possession avec quinze hommes d'arme et douze de trait depuis Châteaubriant où il fut cinq semaines et en armes. Le trésorier de Bretagne lui avance 400 écus pour employer à l'achat de ce que l'on pourrait avoir de prisonnier étant à la Guerche à la reddition de la place dudit lieu, lesquels le duc voulait délivrer par aumône.

Il est accompagné de Henri du Chastel, sieur de Mesle, son gendre, conseiller du duc de 1434 à 1442.

31 août 1438³³ : Lettre d'apanage pour Pierre et Gilles de Bretagne, fils cadets de Jean V. Présence de Jehan de Kermellec.

21 octobre 1439³⁴ : Complément d'apanage pour François de Bretagne, fils de Jean V. Présence de Jehan de Kermellec.

1er octobre 1440³⁵ : Complément d'apanage pour Pierre de Bretagne, fils cadet de Jean V. Présence de Jehan de Kermellec.

Les derniers documents consultés attestant sa présence aux côtés du duc sont datés des 1^{er} et 15 décembre 1441.

³² Source : René Blanchard, *Mandements de Jean V duc de Bretagne*.

³³ Source : René Blanchard, *Mandements de Jean V duc de Bretagne*.

³⁴ Source : René Blanchard, *Mandements de Jean V duc de Bretagne*.

³⁵ Source : René Blanchard, *Mandements de Jean V duc de Bretagne*.

Le château de Châteaugal à Landeleau des Le Gal aux Kermellec

Ce château tient son nom de la famille Le Gal, dont le plus ancien propriétaire connu se nommait Hervé et vivait en 1292.



Blason des Le Gal (Châteaugal)

De gueules à trois châteaux d'or, deux en chef, un en pointe

Jeanne Le Gal, dame de Châteaugal, sa fille, se marie en 1312 avec Pierre de Kermellec, chevalier. On ignore ses origines mais ses armes étaient « *verré d'argent et de gueule* ».

1 - Geoffroy de Kermellec, fils de Pierre, seigneur de Châteaugal, se marie avec Isabeau de Kergorlay. Elle lui apporte les forêts et la terre de Rosquigeau en Poullaouën. En 1382, il est capitaine dans les places d'Olivier de Clisson.

1-1 - Son fils Yves, seigneur de Châteaugal et Rosquigeau, épouse Isabeau Toupin, fille de François, seigneur de Kerviviou, et veuve de Pierre de Pestivien. Trois enfants issus de ce mariage sont nommés dans un document de 1674 :

1-1-1 - **Jean/Jehan de Kermellec**, l'aîné et seigneur de Châteaugal, se marie avec Catherine de Langueouez, fille de Jean et

d'Adélice de Kerlaouenan³⁶.

1-1-1-1 - Isabeau, fille issue de ce mariage, épouse Henri du Chastel de Mesle en 1420. Celui-ci décède en 1449. Le partage de ses biens entre ses quatre enfants mineurs est daté du 17 novembre 1451.

1-1-1-1-1 - Louis, l'aîné, héritera en 1465 de Châteaugal, probablement à sa majorité.

1-1-2 - Pierre, 2^{ème} fils d'Yves, épouse Isabeau de La Roche, fille unique de Guillaume.

1-1-3 - Déon sera capitaine de la forteresse de Châteaulin-sur-Trieux. Son acte de serment au duc de Bretagne date de 1402.

Veuve d'Henri du Chastel, Isabeau de Kermellec épouse en secondes nocces le vicomte Ollivier de Coëtmen. Maltraitée par son époux, elle s'en sépare après 1461. Les registres de la chancellerie de Nantes mentionnent cette affaire de violence :

Le 23 janvier 1463, évocation de certaines causes et actions que veut mouvoir le vicomte de Coetmen vers dame Isabeau de Kermellec, sa femme, Louis du Chastel fils d'icelle, touchant la seigneurie de Châteaugal³⁷.

Le 23 mars 1463, ordre aux sénéchaux de Léon, Cornouaille, Carbaix, de remettre à la dite Isabeau de Kermellec, dame de Châteaugal, en possession de ses héritages usurpés par Olivier, vicomte de Coetmen, son mari depuis longtemps séparé d'elle et l'avait maltraitée étant chose de mauvaise conduite et des bonnestes vie³⁸.

Elle décède le jour de Pâques, en 1471.

Pendant plus de 35 années au service du duc, Jehan de Kermellec est rarement présent à Landeleau. Le château, déjà ancien quand il en hérite, est en mauvais état lorsqu'il y revient définitivement. Le 28 décembre 1444, il vend ses terres de Beffou et Belle-Isle à Pierre de Bretagne, comte de Guingamp, fils du duc et

futur duc de Bretagne. La prise de possession est datée du 23 octobre 1445. Les 4 000 écus en or de la vente lui permettent la rénovation complète du château. Il y ajoute aussi un grand corps de logis et des annexes. Sa signature figure sur l'acte de vente conservé dans le fonds « trésor des chartes des ducs de Bretagne » aux archives départementales de Loire-Atlantique³⁹.

Décès de Jehan de Kermellec

Il ne profite de son nouveau logement que quelques années car il meurt en 1451. Son testament du 7 décembre 1451 indique qu'une partie de sa fortune a servi à d'importantes donations au clergé et à d'autres institutions.

Il lègue également à son frère Pierre, *sa petite robe rouge en fourrure de martre*.

Il est inhumé *dans le cœur de l'église de Saint-Trémeur de Carbaix, en une tombe élevée de trois pieds et demi sur la surface de la quelle il y a un priant et une priante en relief, la dite priante avec sa côte d'arme chargée de verré contre verré en bordure engreslée, ledit priant aussi alliancé des dits verrés, partie d'une face d'ordre de sept pieux avec quatre écussons en relief supportés de deux lions chacun, le premier d'iceux armoyé des dits verrés et le second en principal armes dudit Châteaugal qui représente trois tours en relief, deux en chef et une en pointe*.

Un aveu de 1764 précise aussi que *dans la grande vitre du cœur se trouvent les armes dudit Châteaugal qui sont trois tours d'or, deux en chef et l'autre en pointe, plus les mêmes armes dans la chapelle du Saint Rosaire dans la costière vers le nord [et qu'il possède à Notre-Dame du Folgoët] le droit de patronage et présentation de chapelain et d'organiste*.

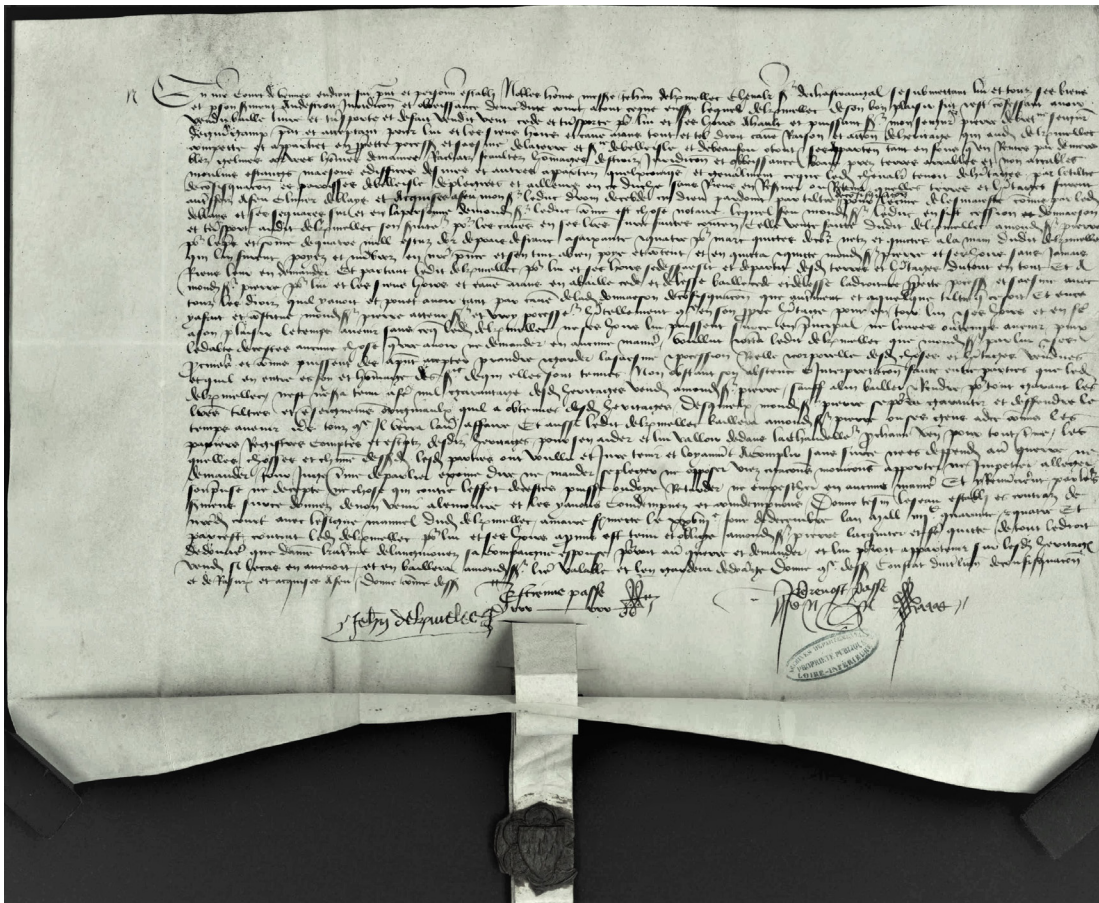
Cent soixante-deux ans plus tard, en 1613, lors de l'enterrement dans cette tombe de Vincent du Chastel, seigneur de Mesle et de Châteaugal, un de ses descendants, les ouvriers découvriront parmi les restes de sa dépouille, son épée et son poignard de chevalier.

³⁶ AD 22 E 155

³⁷ Registres de la chancellerie de Nantes - B3, acte 56, folio 14

³⁸ Registres de la chancellerie de Nantes - B3, acte 203, folio 34

³⁹ AD 44 - E163 / 18



Acte de vente des terres de Boffou et Belle-Isle en 1444 - Archives départementales de Loire-Atlantique

Avant son décès, sa veuve, Catherine de Langueouez fonde une chapellenie le 12 mai 1464 en l'église de Saint-Trémeur de Carhaix⁴⁰, pour laquelle desservir elle a transporté une rente foncière et convenancière de 50 livres due sur le lieu de Keranloret, situé en la paroisse de Briec dont la moitié revient à la fabrique et le surplus aux prêtres quand ils desserviront la fondation ou au chapelain quand on en aura nommé, mais à défaut de chapelain, la fabrique est autorisée à tout retenir à son profit par la sentence présidiale du 27 novembre 1736, confirmée par autre du 13 juillet 1771. Cette fondation est justifiée par pièces communes, et en 1734 il fut envoyé une requête au sieur Jaded, procureur au présidial de Quimper qui prouve qu'il y a sentence à Carhaix de 1697 et un arrêt de la cour de 1702 qui le confirme et qui justifie que les tenanciers ont été condamnés au paiement de la dite rente de 50 livres.

Ce montant était dû sur un hôtel à Keranloret à

cause de la dame Catherine de Langueouez qu'elle avait reçu en partage de son frère aîné [Jehan] depuis environ les cinq ans [1421].

Les tenanciers de Keranloret paieront le montant de la fondation jusqu'en 1866 (45 francs par an).

Châteaugal de la famille de Kermellec à nos jours

Julienne Guyonne du Louet, dame de Kerdréan et son mari Louis de Musillac

Malgré l'existence de nombreux aveux des propriétaires de la seigneurie de Châteaugal des 16^{ème} et 17^{ème} siècles, la déclaration de Julienne Guyonne du Louet, dame de Kerdréan, datée du 18 mai 1680, pour la réformation du domaine de Châteauneuf-du-Faou est le plus ancien document trouvé apportant quelques précisions sur l'architecture du château où

40 AD 29 - 38 G 26

elle demeure avec son mari Louis de Musillac, épousé en 1675 à Braspart.

Le château consiste en un manoir avec ses écuries au midi et au nord, portail, dôme et pavillons faisant la clôture de la principale cour, la dite cour comprise, avant cour et ses clôtures, issues devant et derrière la dite maison, antichambre et autres éligements d'icelle, libertés, franchises et avenues, contenant sous fond sept journaux et un quart moins une cordée.

Le vieux verger a de fond avec sa clôture de muraille tout en son cerne compris un petit jardin en son nord un journal un huitième.

Le grand jardin contient avec le fond et son enclos de muraille et deux pavillons vers le parc Map Hervé deux journaux un quart.

Le parc du colombier, le fond du colombier y étant compris tant arable et friches que sous semis, prairies, viviers, bois de haute futaie vers Kerouantec contient avec le fond ses fossés vers les chemins et issues huit journaux trois quart.....

Fait à Châteaugal le 18 mai, après midi, de l'an 1680.

Signé par Guyonne du Louet.

Avant de s'installer dans le château de Pratulo en Cléden-Poher, le sieur et la dame de Kerdréan vont demeurer à Châteaugal pendant quelques années. Jeanne Jacquette de Musillac, leur fille unique y naîtra et sera baptisée dans sa chapelle en 1676.

Le château devient une ferme, peu à peu délaissée

Après leur départ de Landeleau, Châteaugal devient une ferme que tient en 1690 Alain de Penpoullou, de Paule.

Les bâtiments sont délaissés. Jeanne Jacquette de Musillac a épousé à Carhaix en 1689 Charles François Claude de Marboeuf. Le couple et ses héritiers, demeurant à Rennes, vendent en 1728 la seigneurie de Châteaugal *en l'état qu'elle est, avec cours, colombier, bâtiments tels qu'ils restent, jardins, vergers, métairies, fermes et closiers [petites métairies], moulin, tournant et moulant, étang et refoul d'icelui, rentes, cheffrentes, tenues et convenants à domaine congéable rentes convenancières et féagères, prés,*

prairie, landes et gallois, appartenances et dépendances, droit de haute, moyenne et basse justice s'exerçant dans l'auditoire de Landeleau après les audiences.

Les nouveaux propriétaires, les familles Hay de Tizé, de Vitré, et leurs héritiers Hay de Nétumières, de Rennes, laisseront également le manoir se délabrer.

Devant les plaintes des locataires, Mathieu Claude Guezno, sieur de Botsey, expert, demeurant à Carhaix, et Pierre Marie Le Postec, sieur des Isles, avocat, demeurant sur sa terre de Chef du bois à Plonévez-du-Faou, sont chargés par le propriétaire d'évaluer le montant des réparations manquantes sur les différents bâtiments du manoir de Châteaugal.

L'état des lieux est effectué du 19 au 26 juin 1758.

La maison où loge le locataire nécessite des réparations urgentes pour la rendre habitable. L'expert estime qu'une fois restaurée, elle sera suffisante pour toute sa famille. Le pignon sud doit être démonté et reconstruit car il risque de s'écrouler. Les cheminées seront à replacer. Quelques petits travaux de maçonnerie sont à prévoir sur la façade est.

Tout ce qui est boiseries, portes, fenêtres, planchers, escalier, est à changer ou réparer. La charpente et la toiture sont en bon état.

Une remise en état partielle en 1758

Les réparations sont effectuées la même année. Le pignon sud a été reconstruit. Une pierre datée de 1758 confirme les travaux. Des pierres en saillie attestent de l'existence d'une ancienne construction.

Cette habitation est celle des propriétaires actuels et probablement la seule construction conservée de l'ancien château, avec les vestiges de l'ancien pigeonnier. Elle faisait partie du grand corps de logis que fit construire Jehan de Kermellec en 1445 ou 1446.



Le manoir vers 1960 - Photos : Philippe Mell

Les bâtiments prolongeant la maison d'habitation côté sud ont été démolis. L'expert indiquait en 1758 que *le restant du château étant au midi des bâtiments ci dessus est en ruine et en morceaux, à l'exception de la cage de l'escalier construite en pierres de grain avec ses marches de pareille pierres à quatre volées jusqu'à la corniche qui existe en partie, laquelle cage d'escalier menace sa ruine prochaine par les différentes lézardes et pierres cassées qui s'y trouvent.* La cage d'escalier a été récupérée en partie et placée en 1758 dans le pavillon restauré.

En 1445, des murs et des bâtiments entouraient la partie ouest du manoir et formaient une avant-cour et une cour principale devant le grand corps de logis. Une porte cochère à deux jambages en pierre de taille permettait l'accès à la première. *Un bâtiment en dogme ou tourelle à droite en entrant et un pavillon à gauche* la séparaient de la principale où l'on accédait par une autre porte cochère en pierre de taille située entre les deux constructions.

En 1758, l'expert indique que toute cette partie est en ruine et que *les portes cochères ne sont composées que de lambeaux de murs qui menacent une ruine prochaine.*

Une écurie, une maison à four et une étable, forment un corps de logis auquel quelques réparations sont nécessaires. Aucune indication sur son emplacement.

Le colombier a sa toiture en ardoises toute en ruine. Sa maçonnerie est en bon état. *Dans lequel colombier il ne paraît pas avoir eu de pigeons depuis plus de vingt à trente ans.*

Dans la basse-cour, la maison verte (*ty glas*), au sol sur terre, est en assez bon état sauf *son plancher au dessus de l'appartement non emboufflé ni posé de mineau lors de sa construction, il est nécessaire de le refaire à neuf dans toute sa longueur de vingt cinq pieds et demi sur seize pieds et demi de largeur.* Deux petites fenêtres sont également à remplacer sur la façade sud.

De la Révolution au ^{xxi}^{ème} siècle

Pendant la Révolution, François Julien de Rosily, propriétaire de la métairie de Châteaugal, est considéré émigré. Ses biens sont confisqués et acquis à la république. Le 11 juillet 1796, un procès-verbal de son estimation est réalisé par les représentants de l'administration :

La métairie se compose de la maison principale ayant vingt neuf pieds de longueur, largeur vingt deux, hauteur vingt deux, couverte d'ardoises avec deux pignons, chambre et grenier, un pavillon d'attache qui a seize pieds de longueur, onze de large, dix sept de haut, avec aussi chambre et grenier et sous couverture d'ardoises, le tout en très mauvais état, une longère de maison à four, crèches, granges se tenant et ayant de longueur en œuvre y compris les murs de séparation cent soixante et un pieds de longueur, dix neuf de largeur et quinze de hauteur, sous couverture d'ardoises.

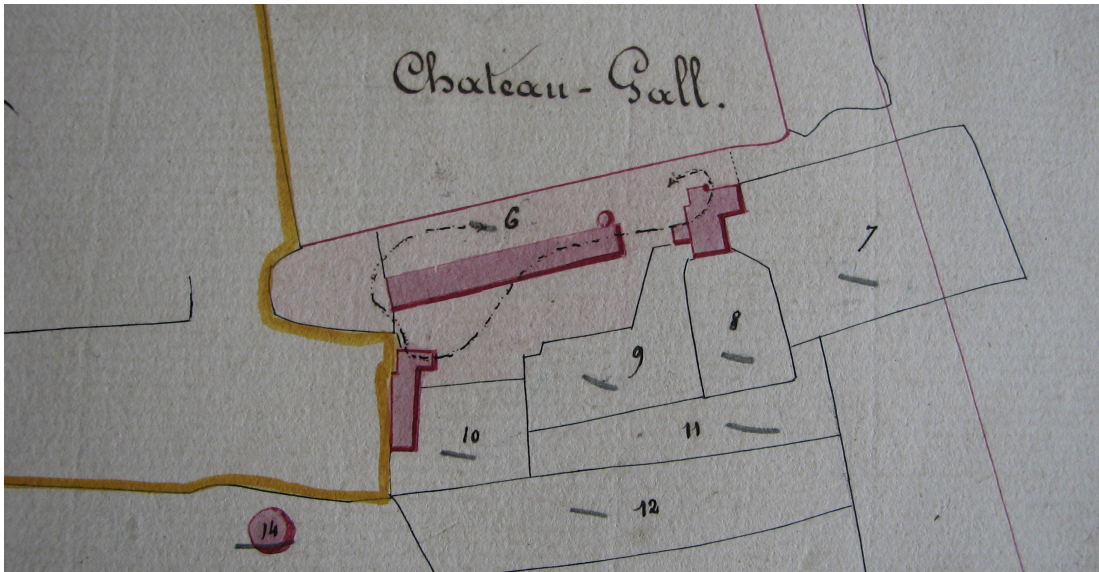
Une crèche au bas de la cour de dix huit pieds de long, huit de large et dix de haut et couverte de genêts.

En 1847, le propriétaire charge un notaire de Callac de dresser un état de la métairie et des terres qui en dépendent suivant le plan cadastral de Landeleau établi en 1838 :

Ar Jardin, compris sous le numéro 5 de la dite section, contient un hectare trente et un ares de terre labourable, planté de jeunes et de vieux pommiers, entouré de vieux murs. À l'angle nord est de cette pièce existent les débris d'un pavillon figurant dans le numéro 4 de la dite section.

Sur une vue aérienne du domaine, on distingue dans cette parcelle l'emplacement de constructions non identifiées.

Sous le numéro 6 existe un corps de bâtiment couvert en ardoises, contenant grange d'un bout, écurie au milieu, et maison à four à l'autre bout. Au levant se trouvent les restes du vieux manoir servant aujourd'hui d'habitation au fermier. Au couchant deux bâtiments dont l'un est dit anciennement « Ty ar Craou » et aujourd'hui « Craou ar Lueyou », et l'autre « Craou an Allée ». Ces deux bâtiments sont couverts en paille, ainsi que deux petites crèches attendant au nord et au couchant du manoir.



Plan cadastral de 1838 – AD 29



Vue aérienne du manoir et de l'ancien jardin – Photo : M. et Mme Castel

Liors ar Prenest compris sous le numéro 7 de la même section contient vingt quatre ares trente huit centiares avec son talus sur passage pour aller au grand bois, planté de neuf jeunes pommiers.

Au couchant de Liors ar Prenest et dans les numéros 8, 9 et 10, trois courtils contigus contiennent ensemble vingt deux ares avec talus sur cour et sur issue seulement, sur l'un d'eux, quatre jeunes pommiers.

Liors Moan dans le numéro 11 de ladite section contient dix ares dix neuf centiares, planté de cinq jeunes pommiers.

Liors an Ty Don et Liors ar Clos, compris sous les numéros 12 et 13, ne forment plus qu'un seul article, servent de semis et de jardin, contiennent cinquante quatre ares et sont entourés de murs au cerne. Cette pièce est profitée par le propriétaire qui y s'est construit à l'angle nord est une petite maison également réservée par lui, ainsi que le colombier qui se trouve en face.

La tempête de 1987 a failli lui être fatale. Il a été restauré par les propriétaires actuels.



Le manoir après la tempête de 1987 - Photo : M. et Mme Castel

La chapelle

Les aveux des différents seigneurs de Châteaugal indiquent tous l'existence d'une chapelle depuis une époque si lointaine que personne n'en connaît l'origine. En 1544, Jehan du Chastel, sieur de Mesle et Châteaugal, déclare être *en possession immémoriale et de tout temps à être observé et continué que les recteurs, curés, procureurs, fabriques, paroissiens d'icelle paroisse de Landeleau sont sujets et obligés de conduire en procession les reliques étant gardées en l'église paroissiale dudit Landeleau, à chaque lundi de la pentecôte et an, à ladite chapelle du Pinity et y faire l'office et célébrer la grande messe à note et à l'issue d'icelle chapelle venir conduire et vendre lesdites reliques à la chapelle étant audit Châteaugal et en ladite chapelle dire le curé d'icelle paroisse, le recteur d'icelle et leurs chapelains vêpres et à l'issue desdites vêpres porteront*

*en icelle chapelle et y laisseront lesdites reliques et est au choix dudit Châteaugal garder lesdites reliques jusqu'au lendemain ou les délivrer audit curé et paroissiens qui sont obligés de continuer lesdits devoirs*⁴¹.

Vers 1650, les portraits de Jehan de Kermellec et de son épouse figuraient sur le grand vitrail de la chapelle.

Bien qu'elle soit mentionnée lors de la réformation de 1680, aucun des documents du 18^{ème} siècle consultés ne l'évoque.

En 1847, le notaire de Callac indique l'existence des vestiges de l'ancienne chapelle entre les restes du manoir et le pigeonnier.

41 AD44 - B1183



Le reliquaire de saint Thélo - Photo : Jean Guichoux

Les prééminences des seigneurs de Châteaugal sur la procession des reliques de saint Thélo sont encore évoquées lors de la traditionnelle troménie de Landeleau. Elle se déroule chaque dimanche de la Pentecôte. Le reliquaire contenant des ossements du saint est porté en procession de l'église paroissiale jusqu'à la chapelle de Pénity distante de huit kilomètres. Après la messe en cette chapelle, elles sont ramenées à Landeleau, toujours en procession et accompagnées de prières et de chants traditionnels.

Le reliquaire actuel a remplacé à une date inconnue la châsse des reliques de saint Théleau où étaient les armes desdits seigneurs de Châteaugal. Un document du 17 février 1526 indique la présence de cette châsse dans l'église.

Jean Guichoux

Sources principales

- Différentes séries de documents des archives départementales du Finistère, du fonds dit « Trésor des chartes » et de la série B conservés aux archives départementales de Loire-Atlantique.
- *Actes et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, publiés avec notes et introduction, par René Blanchard, Nantes 1889-1895. Dans les 5 tomes de son ouvrage, René Blanchard publie les 2 700 actes et lettres qu'il a retrouvés, sur les 90 000 estimés rédigés entre 1404 et 1442. Il les a trouvés dans les différentes archives de France (nationales, départementales, municipales, ecclésiastiques, particulières...). Leurs transcriptions sont intégrales ou partielles en fonction de leur importance pour l'histoire de la Bretagne. Les originaux sont consultables dans certains dépôts d'archives ou sur leurs sites internet. Une centaine mentionne Jehan de Kermellec comme capitaine, chambellan, conseiller, ambassadeur.
- *Les comptes d'Auffroy Guinot, trésorier et receveur de Bretagne, 1430-1436*. Édition et commentaire, Michael Jones, in *Journal des savants*, n°1 et n°2, 2010. Et divers articles du même auteur sur les règnes des ducs Jean IV et Jean V.